



## SEANCE DU 6 OCTOBRE 2020

Date d'envoi de la convocation : 25 septembre 2020

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 177

Nombre de votants : 184

A l'ouverture de la séance

**Secrétaire de séance : Tony JOUANNEAULT**

L'an deux mille vingt, le mardi 6 octobre , le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE, président.

### **Etaient présents :**

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDIN Philippe, MAUROUARD Pascale suppléante de BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUILLON Jean-Michel, BOUSSELMAME Nouredine, BRANTHOMME Nicole, LEVOYER Thérèse suppléante de BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIEN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, LECLERC Marie - Joëlle suppléante de DENIS Daniel, LELIEVRE Christophe suppléant de DESTRÉS Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, HAUVET Rachelle suppléante de FAUDEMERE Christian, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRIGOUT Jean-Marc, GANCEL Daniel, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMELIN-CANAT Anne-Marie, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HENRY Yves (jusqu'à 21h17), HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, KRIMI Sonia, HOSTINGUE Yveline suppléante de LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMARRE Jean-Robert, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile (jusqu'à 19h45), AUBERT Maurice suppléant de LEFAUCCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert (à

partir de 19h04), LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, TRAVERS Johany (à partir de 18h38) suppléant de LEROSSIGNOL Françoise (jusqu'à 18h38), LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard (à partir de 19h16), MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, TINCELIN Christiane suppléante de MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, LUCE Pierre suppléant de MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, BAUDELOT Laurent suppléant de MOUCHEL Jean-Marie, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, LEBLOND Christian suppléant de PESNELLE Philippe, PIC Anna, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, RENARD Nathalie, RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIEL-BONYADI Barzin, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Sylvain.

### **Ont donné procurations**

BALDACCI Nathalie à LANGLOIS Hubert, GASNIER Philippe à GUILLEMETTE Nathalie, GENTILE Catherine à PIC Anna, HERY Sophie à HEBERT Karine, LEFAIX-VERON Odile à GRUNEWALD Martine (à partir de 19h45), LEPOITTEVIN Sonia à POIGNANT Jean-Pierre, PIQUOT Jean-Louis procuration à VILLETTE Gilbert, VARENNE Valérie à HUREL Karine.

### **Excusés :**

ASSELIN Etienne, BROQUET Patrick, DENIAUX Johan, DUCOURET Chantal, FALAIZE Marie-Hélène, LEFAUCONNIER François.

**Délibération n° DEL2020\_132**  
**OBJET : Décision modificative n°1**

**Exposé**

Il est demandé au Conseil communautaire de se prononcer sur :

- la décision modificative n°1 du budget principal, des budgets annexes Activités commerciales tourisme – 04, Assainissement non collectif – 05, Cinéma – 06, Port Diélette – 07, Développement économique locations M4 – 08, Eau – 09, Assainissement Collectif – 10, Développement économique vente – 11, Développement économique locations M14 – 12, Transports – 14, Déchets ménagers M4 – 16, Services communs – 17.

Arrêtés au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement, comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement du budget général : 2 312 327 €
- Dépenses et recettes d'investissement du budget général : 5 643 922,79 €

La répartition par budget est la suivante :

BUDGET	FONCTIONNEMENT (€)	INVESTISSEMENT (€)	TOTAL (€)
<b>01 BUDGET PRINCIPAL</b>	1 081 582	490 283	1 571 865
<b>02 GOLFS</b>	/	/	/
<b>04 ACTIVITES COMMERCIALES TOURISME</b>	19 467	0	19 467
<b>05 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>	0	1 188 520	1 188 520
<b>06 CINEMA</b>	0	0	0
<b>07 PORT DIELETTE</b>	1 590	1 590	3 180
<b>08 DEVT ECO LOCATIONS M4</b>	3 608	3 608	7 216
<b>09 EAU</b>	0	2 126 514	2 126 514
<b>10 ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>	659 176	1 061 375	1 720 551
<b>11 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VENTE</b>	597 103	281 962	879 065
<b>12 DEVT ECO LOCATIONS M14</b>	87 186	797	88 783
<b>13 ABATTOIR</b>	/	/	/
<b>14 TRANSPORTS</b>	35 480	24 480	59 960
<b>16 DECHETS MENAGERS M4</b>	11 652	0	11 652

<b>17 SERVICES COMMUNS</b>	- 185 317	464 793,79	279 476,79
<b>TOTAL</b>	<b>2 312 327</b>	<b>5 643 922,79</b>	<b>7 956 249,79</b>

La présentation par budget est exposée dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération.

### Délibération

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le conseil communautaire** a délibéré (Pour : 181 - Contre : 0 - Abstentions : 4) pour :

- **Approuver** la décision modificative n°1/2020 du budget principal,
- **Approuver** la décision modificative n°1/2020 des budgets annexes :
  - 04 – Actions commerciales tourisme,
  - 05 – Assainissement TTC,
  - 06 – Cinéma,
  - 07 – Port Diélette,
  - 08 – Développement économique locations M4,
  - 09 – Eau,
  - 10 – Assainissement HT,
  - 11 – Développement économique vente,
  - 12 – Développement économique locations M14,
  - 14 – Transports,
  - 16 – Déchets Ménagers REOM – M4,
  - 17 – Services communs,
- **Autoriser** le versement des subventions indiquées en annexe B1.7 des documents budgétaires,
- **Autoriser** la création d'une opération pour compte de tiers n°43 : Travaux SSI Hôtel Atlantique CAC/CCI sur le budget principal,
- **Autoriser** la création d'une opération pour compte de tiers n°42 : DAE 2019 sur le budget annexe SPANC – 05,
- **Autoriser** les reprises de provision pour créances irrécouvrables sur le budget principal, les budgets annexes 07 – port Diélette, 08 – Développement économique location M4, 09 – Eau, 10 – Assainissement collectif, 12 – Développement économique location M14, 16 – Déchets ménagers REOM – M4,
- **Autoriser** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE



# RAPPORT DE SYNTHÈSE

## DECISION MODIFICATIVE N°1/2020

- BUDGET PRINCIPAL
- BUDGETS ANNEXES

04 – Actions commerciales tourisme

05 – Assainissement TTC

06 – Cinéma

07- Port Diélette

08 – Développement économique locations M4

09 – Eau

10 - Assainissement HT

11 – Développement économique vente

12 – Développement économique locations M14

14 – Transports

16 – Déchets ménagers reom

17 – Services communs

## SOMMAIRE

<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>Le budget général : 7 956 249 €</b> .....	<b>4</b>
<b>Le budget principal : 1 571 865 €</b> .....	<b>6</b>
I.    LE FONCTIONNEMENT .....	6
II.   L'INVESTISSEMENT .....	8
III.  L'ÉPARGNE .....	9
IV.  LA STRUCTURE DU FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT.....	10
<b>Les budgets annexes :</b> .....	<b>11</b>
I.    Le budget annexe « Actions commerciales tourisme » 04 .....	11
II.   Le budget annexe « Assainissement non collectif » 05 .....	11
III.  Le budget annexe « CINEMA » 06 .....	11
IV.  Le budget annexe « PORT DIELETTE » 07.....	12
V.    Le budget annexe « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCATIONS M4 » 08 ...	12
VI.  Le budget annexe « Eau » 09 .....	12
VII.  Le budget annexe « Assainissement collectif » 10 .....	12
L'épargne du budget « Assainissement collectif » 10 .....	13
La structure du financement de l'investissement.....	13
VIII. Le budget annexe « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VENTE » 11 .....	14
IX.  Le budget annexe « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCATIONS » 12 .....	14
X.    Le budget annexe « TRANSPORTS » 14.....	14
XI.  Le budget annexe « DECHETS MENAGERS » 16.....	15
XII. Le budget annexe « Services communs » 17 – Décision modificative N°1.....	16

## Introduction

---

Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le



ID : 050-200067205-20201006-DEL2020\_132-BF

La présente étape budgétaire est essentiellement technique. Elle a pour objet d'ajuster les crédits initialement prévus, majoritairement par des virements de crédits entre chapitre, d'affiner les prévisions budgétaires, d'inscrire des prévisions nouvelles afin de faire face à la COVID 19 ainsi que les écritures de régularisations liées aux virements faits à partir des dépenses imprévues, autorisés par décision de M. le Président. . Cette présente étape comprend également une part d'ajustement en mouvements d'ordre (immobilisations, reprise de provisions concernant les créances admises en non-valeur)



## Le budget général : 7 956 249 €

BUDGET		SECTION	DEPENSES			RECETTES		
			Ordre	Réel	Total	Ordre	Réel	Total
<b>BUDGET GENERAL</b>			<b>3 503 670.03</b>	<b>4 452 579.76</b>	<b>7 956 249.79</b>	<b>3 503 670.03</b>	<b>4 452 579.76</b>	<b>7 956 249.79</b>
01	BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	-3 917.00	1 085 499.00	1 081 582.00	212 728.00	868 854.00	1 081 582.00
		INVESTISSEMENT	429 928.00	60 355.00	490 283.00	213 283.00	277 000.00	490 283.00
		<i>Total du budget</i>	<b>426 011.00</b>	<b>1 145 854.00</b>	<b>1 571 865.00</b>	<b>426 011.00</b>	<b>1 145 854.00</b>	<b>1 571 865.00</b>
04	ACTIVITES COMMERCE TOURISME	FONCTIONNEMENT	6 802.00	12 665.00	19 467.00	0.00	19 467.00	19 467.00
		INVESTISSEMENT	0.00	0.00	0.00	6 802.00	-6 802.00	0.00
		<i>Total du budget</i>	<b>6 802.00</b>	<b>12 665.00</b>	<b>19 467.00</b>	<b>6 802.00</b>	<b>12 665.00</b>	<b>19 467.00</b>
05	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	FONCTIONNEMENT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		INVESTISSEMENT	0.00	1 188 520.00	1 188 520.00	0.00	1 188 520.00	1 188 520.00
		<i>Total du budget</i>	<b>0.00</b>	<b>1 188 520.00</b>	<b>1 188 520.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1 188 520.00</b>	<b>1 188 520.00</b>
06	CINEMA	FONCTIONNEMENT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		INVESTISSEMENT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		<i>Total du budget</i>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
07	PORT DE DIELETTE	FONCTIONNEMENT	0.00	1 590.00	1 590.00	1 590.00	0.00	1 590.00
		INVESTISSEMENT	1 590.00	0.00	1 590.00	0.00	1 590.00	1 590.00
		<i>Total du budget</i>	<b>1 590.00</b>	<b>1 590.00</b>	<b>3 180.00</b>	<b>1 590.00</b>	<b>1 590.00</b>	<b>3 180.00</b>
08	DEVT ECO LOCATIONS M4	FONCTIONNEMENT	1 618.00	1 990.00	3 608.00	3 608.00	0.00	3 608.00
		INVESTISSEMENT	3 608.00	0.00	3 608.00	1 618.00	1 990.00	3 608.00
		<i>Total du budget</i>	<b>5 226.00</b>	<b>1 990.00</b>	<b>7 216.00</b>	<b>5 226.00</b>	<b>1 990.00</b>	<b>7 216.00</b>
09	EAU	FONCTIONNEMENT	2 126 513.03	-2 126 513.03	0.00	27 979.00	-27 979.00	0.00
		INVESTISSEMENT	27 979.00	2 098 535.00	2 126 514.00	2 126 513.03	0.97	2 126 514.00
		<i>Total du budget</i>	<b>2 154 492.03</b>	<b>-27 978.03</b>	<b>2 126 514.00</b>	<b>2 154 492.03</b>	<b>-27 978.03</b>	<b>2 126 514.00</b>
10	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	FONCTIONNEMENT	619 645.00	39 531.00	659 176.00	32 636.00	626 540.00	659 176.00
		INVESTISSEMENT	32 636.00	1 028 739.00	1 061 375.00	619 645.00	441 730.00	1 061 375.00
		<i>Total du budget</i>	<b>652 281.00</b>	<b>1 068 270.00</b>	<b>1 720 551.00</b>	<b>652 281.00</b>	<b>1 068 270.00</b>	<b>1 720 551.00</b>
11	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VENTE	FONCTIONNEMENT	268 400.00	328 703.00	597 103.00	268 400.00	328 703.00	597 103.00
		INVESTISSEMENT	268 400.00	13 562.00	281 962.00	268 400.00	13 562.00	281 962.00
		<i>Total du budget</i>	<b>536 800.00</b>	<b>342 265.00</b>	<b>879 065.00</b>	<b>536 800.00</b>	<b>342 265.00</b>	<b>879 065.00</b>

Budget	Section	DEPENSES			RECETTES			
		Ordre	Réel	Total	Ordre	Réel	Total	
12	DEVT ECO LOCATIONS M14	FONCTIONNEMENT	797.00	87 189.00	87 986.00	797.00	87 189.00	87 986.00
		INVESTISSEMENT	797.00	0.00	797.00	797.00	0.00	797.00
		<b>Total du budget</b>	<b>1 594.00</b>	<b>87 189.00</b>	<b>88 783.00</b>	<b>1 594.00</b>	<b>87 189.00</b>	<b>88 783.00</b>
14	TRANSPORTS	FONCTIONNEMENT	24 480.00	11 000.00	35 480.00	24 480.00	11 000.00	35 480.00
		INVESTISSEMENT	24 480.00	0.00	24 480.00	24 480.00	0.00	24 480.00
		<b>Total du budget</b>	<b>48 960.00</b>	<b>11 000.00</b>	<b>59 960.00</b>	<b>48 960.00</b>	<b>11 000.00</b>	<b>59 960.00</b>
16	DECHETS MENAGERS M4	FONCTIONNEMENT	0.00	11 652.00	11 652.00	11 652.00	0.00	11 652.00
		INVESTISSEMENT	11 652.00	-11 652.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		<b>Total du budget</b>	<b>11 652.00</b>	<b>0.00</b>	<b>11 652.00</b>	<b>11 652.00</b>	<b>0.00</b>	<b>11 652.00</b>
17	SERVICES COMMUNS	FONCTIONNEMENT	-1 406 964.00	1 221 647.00	-185 317.00	0.00	-185 317.00	-185 317.00
		INVESTISSEMENT	1 065 226.00	-600 432.21	464 793.79	-341 738.00	806 531.79	464 793.79
		<b>Total du budget</b>	<b>-341 738.00</b>	<b>621 214.79</b>	<b>279 476.79</b>	<b>-341 738.00</b>	<b>621 214.79</b>	<b>279 476.79</b>

L'équilibre des présentes décisions modificatives ressort ainsi à 4 452 579 € en mouvements réels et 3 503 670 € en mouvement d'ordre soit un total de 7 956 249 €.

## Le budget principal : 1 571 865 €

Le budget principal s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 1 081 582 € en section de fonctionnement et à 490 283 € en section d'investissement.

### **I. LE FONCTIONNEMENT**

#### **A. Les recettes réelles de fonctionnement : Un ajustement des recettes prévisionnelles : 868 854 €**

- Les recettes proviennent en majorité d'ajustements des prévisions budgétaires initiales :
- Ajustements des impôts, dotations et autres participations : 730 462 €
    - ↻ Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) : +38 364 €.
    - ↻ Dotations de base et de compensations : + 5 860€
    - ↻ Compensation exceptionnelle EDF : + 567 182€
  - Ajustements et régularisations sur rémunérations de personnels et charges : 135 570 €
    - ↻ Remboursement agents détachés dont SPL : + 47 964 €
    - ↻ Mise à disposition de personnel : régularisations provenant des budgets annexes DMA REOM et cycle de l'eau : + 73 310 €
    - ↻ Remboursement chèques vacances par les budgets annexes cycle de l'eau : + 14 296 €
  - Autres recettes : 2 822 €
    - ↻ Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique : FIPHFP : +1 600 €
    - ↻ Remboursement assurance véhicule : +1 222 €

#### **B. Les dépenses réelles de fonctionnement : Un ajustement de 1 085 499 € €**

Les dépenses réelles inscrites à la présente décision modificatives s'élèvent à 1 139 616 €. Elles sont compensées soit par des recettes nouvelles, soit par des ajustements des prévisions budgétaires initiales ainsi que par la diminution du virement initial à la section d'investissement. Une partie de ces dépenses sont liées à la COVID 19

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
		I	II		III	IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	24 814 233,00	0,00	318 035,00	0,00	25 132 268,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	32 102 902,00	0,00	20 000,00	0,00	32 122 902,00
014	Atténuations de produits	58 550 040,00	0,00	168 778,00	0,00	58 718 818,00
65	Autres charges de gestion courante	26 255 337,84	0,00	842 576,00	0,00	27 097 913,84
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>141 722 512,84</b>	<b>0,00</b>	<b>1 349 389,00</b>	<b>0,00</b>	<b>143 071 901,84</b>
66	Charges financières	320 162,00	0,00	0,00	0,00	320 162,00
67	Charges exceptionnelles	1 289 469,16	0,00	236 110,00	0,00	1 525 579,16
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	500 000,00		-500 000,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>143 832 144,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 085 499,00</b>	<b>0,00</b>	<b>144 917 643,00</b>

Les principales modifications sont les suivantes :

**- au chapitre 011 : charges à caractère général : +318 035 €**

Ces dépenses correspondent notamment :

- Au dépenses liées à la COVID 19 : 386 688 € dont 188 488 € provenant d'un virement des dépenses imprévues
- Des ajustements de crédits sur les zones économiques : 43 000 €.
- La suppression de l'étude CNAM : -26 000 €
- Des neutralisations de dépenses pour compenser les compléments de subventions à Port Normands associés et la SPL : -100 000 €
- Des ajustements concernant les études et honoraires : -30 405 €
- Des ajustements concernant des locaux, maintenances logiciels et prestations : 28 030 €
- Divers ajustements : 16 722 €

**- au chapitre 012 : Charges de personnel : +20 000 €**

Il s'agit de remboursement de salaires envers Cherbourg-en-Cotentin pour des agents mutualisés.

**- au chapitre 014 : atténuation de charges 168 778 €**

Il s'agit pour :

- ↳ 53 840 € d'un reversement d'attribution de compensation.
- ↳ 114 938 € d'une régularisation du Fonds de péréquation des dépenses intercommunales et communales (FPIC)

**- au chapitre 65 : autres charges de gestion courante : 842 576 €**

Ce chapitre concerne :

- des ajustements des subventions aux associations liés pour partie à la COVID 19, dont 66 000 € de crédits nouveaux en prévision des subventions complémentaires qui pourraient être attribuées par la commission Ad'hoc.
  - La suppression de la subvention au campus des Métiers (manifestation annulée) : - 12 000 €
  - Une subvention de 50 000 € pour Ports Normands Associés
  - Un crédit complémentaire de 344 399 € pour la participation notamment à la SPL tourisme : dernier trimestre 2019 pris sur les crédits 2020.
  - Le montant de la participation du Cotentin auprès du Conseil Départemental de la Manche qui a fourni les masques tissus : 311 512 € (virement de crédit à partir des dépenses imprévues).
  - Les crédits nécessaires à la participation au Fonds Régional Covid 19 : 60 000 €
  - Les crédits nécessaires pour couvrir les admissions en non-valeur et créances éteintes : 11 816 €
- La subvention d'équilibre aux budgets annexes : 2 667 € pour le budget activité commerciale tourisme et 8 182 € pour le budget développement économique locations M14 afin de pallier à une partie des remises sur loyer aux entreprises liées à la crise sanitaire.

**- au chapitre 67 : charges exceptionnelles : 236 110 € €**

Il s'agit :

- De crédits pour titres annulés sur exercices antérieurs : 1 506 €
- D'un crédit complémentaire afin de rembourser la Cité de la Mer qui est intervenue en lieu et place du Cotentin pendant les travaux du printemps 2020 : 159 062 €
- De régularisations comptables : 19 000 €
- De régularisations de TVA : 38502 €
- D'une réalimentation de la ligne de subvention d'équilibre du Budget annexe 13 : Abattoir : 18 040 €. Cette somme ayant fait l'objet d'un virement à l'intérieur du chapitre pour pouvoir annuler des titres sur exercices antérieurs.

- **Au chapitre 022 : Dépenses imprévues : -500 000 €**  
 Virement de crédit nécessaire pour alimenter les différentes lignes COVID 19

### C. Les mouvements d'ordre

Les dotations aux amortissements représentent une dépense de 1 148 466 € alors que les immobilisations corporelles représentent une recette de 212 728 € correspondant pour 44 556 € aux quotes-parts de subventions d'investissement transférées au compte de résultat, 11 816 € pour la reprise de provisions concernant les admissions en non-valeur et 156 356 € de reprise de provision également concernant un litige sur marché.

Afin d'équilibrer les dépenses, le virement à la section d'investissement initial (21 515 034 €) est diminué de 1 152 383 €. Il s'établit donc après cette décision modificative à 20 362 651 €

## II. L'INVESTISSEMENT

Une partie des diminutions des recettes et des dépenses est imputable au budget Services communs. En effet, les reports de crédits qui en 2018 étaient imputés sur le budget principal sont désormais imputables sur le budget services communs. Les reports constatés au budget primitif ayant trait aux services communs font donc l'objet d'une diminution de crédits au budget principal et d'une imputation au budget Services communs.

### A. Les recettes réelles d'investissement : 277 000 €

Les recettes réelles d'investissement correspondent :

- La création d'une opération pour compte de tiers concernant les travaux SSI de l'hôtel Atlantique en lien avec la CCI (23 000 €). Le pendant se retrouvera en dépenses.
- Des ventes de terrains sur les zones de Bénécière et des Fourches pour 254 000 €.

### B. Les dépenses réelles d'investissement 60 355 €

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 764 834,98	0,00	1 503 498,00	0,00	6 268 332,98
204	Subventions d'équipement versées	16 733 871,61	0,00	-297 000,00	0,00	16 436 871,61
21	Immobilisations corporelles	9 703 671,83	0,00	-571 974,00	0,00	9 131 697,83
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	23 232 446,22	0,00	-651 206,00	0,00	22 581 240,22
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>54 434 824,64</b>	<b>0,00</b>	<b>-16 682,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 418 142,64</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	21 324,00	0,00	21 324,00
13	Subventions d'investissement	66 440,37	0,00	0,00	0,00	66 440,37
16	Emprunts et dettes assimilées	1 666 203,65	0,00	23 182,00	0,00	1 689 385,65
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	215 373,00	0,00	0,00	0,00	215 373,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 948 017,02</b>	<b>0,00</b>	<b>44 506,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 992 523,02</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	2 987 304,13	0,00	32 531,00	0,00	3 019 835,13
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>59 370 145,79</b>	<b>0,00</b>	<b>60 355,00</b>	<b>0,00</b>	<b>59 430 500,79</b>

Les dépenses réelles d'investissement correspondent notamment à :

- L'inscription de frais de réalisation des documents d'urbanisme et d'engagements pris sur 2019 pour la révision des PLUI mais sur 2020
- De frais d'études concernant la Cité de la Mer pour 205 500 € ainsi que des travaux pour 447 200 €
- Des crédits liés à la COVID ayant permis l'intégration du vote à distance dans l'outil de visio conférence pour les conseils communautaires : 4 800 €
- L'annulation de la subvention de 500 000 € à la Région pour le fonds régional. Dépense transférée en fonctionnement pour 60 000 € au vu des dossiers répertoriés.
- L'inscription d'une dépense de 90 000 € pour payer la facture de solde de la construction du centre de secours de Tourlaville.
- Une subvention vers la CCI concernant la participation aux travaux des locaux communs de l'hôtel Atlantique : 113 000 € neutralisé par l'annulation du crédit de travaux du même montant -113 000
- L'acquisition de matériel, outillage et installations pour 222 084 €
- La diminution de 596 864 € des crédits ouverts au Budget primitif pour des travaux sur terrains
- Intechmer : la suppression des crédits ouverts lors du budget : 1 440 000 € pour les remplacer par une autorisation de programme/crédits de paiements (AP/CP) qui permet d'étaler la charge sur la durée de l'opération. Le crédit ouvert pour 2020 à la présente DM est de 247 510 €
- La réalisation de travaux et complément d'acquisition d'un chapiteau sur le Golf de Côte des Isles pour 7 000 €
- La réalisation de travaux de câblage sur les Pieux pour 2 890 €
- Divers ajustements comptables :
  - . taxe d'aménagement : 21 324 €
  - . emprunts et cautionnements : 23 182 €
  - . opérations pour compte de tiers : 44 506 €
  - . Virement du chapitre 21 : -15 000 vers le chapitre 23 + 15 000

### C. Les mouvements d'ordre

Les dotations aux amortissements représentent une recette de 1 148 466 € alors que les immobilisations corporelles représentent une dépense de 212 728 €.

D'autre part, cette décision modificative donne lieu à l'intégration des frais d'étude et de travaux au chapitre 041 avant transfert dans l'inventaire. Ces intégrations sont neutres, elles s'équilibrent en dépenses et recettes à 217 200 €.

## III. L'ÉPARGNE

La section de fonctionnement de la décision modificative N°1 est équilibrée par une diminution du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 1 152 383 €.

Le virement à la section d'investissement est donc de 20 362 651 € en cumulant BP + DM1.

L'emprunt d'équilibre est inchangé à 7 826 659 € afin de couvrir le besoin de financement

L'épargne nette consolidée BP+DM 1 ressort à 24 288 582 €, soit une baisse de 239 827 € par rapport au Budget Primitif. Cela correspond essentiellement à la couverture des dépenses de fonctionnement supplémentaires liées à la COVID.

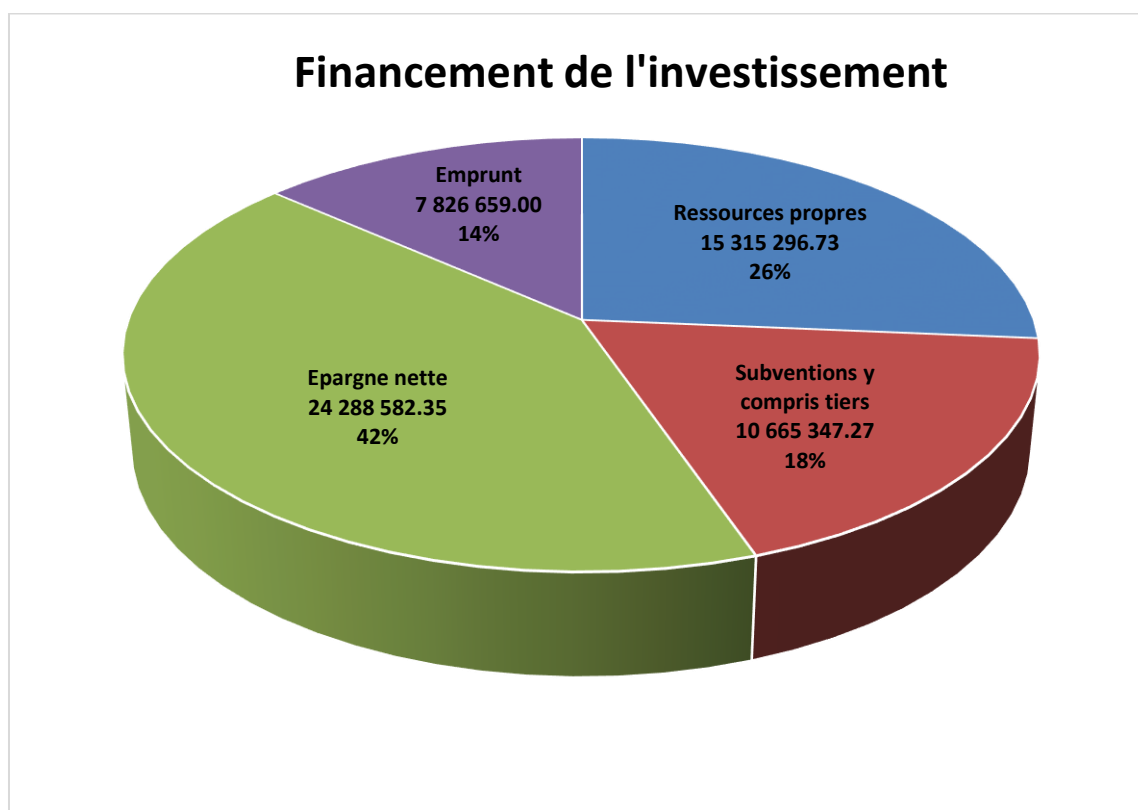
Les dépenses COVID, faisant l'objet d'inscription à la présente DM sont estimées à :

- En fonctionnement : 306 182 €  
Le crédit de 500 000 € de dépenses imprévues inscrit au BP étant déjà affecté.
- En investissement : -495 200 €

#### IV. LA STRUCTURE DU FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

La structure du financement peut être analysée ainsi qu'il suit :

	Dépenses	Ressources	% R/D	
Ressources propres	57 933 962.14	<b>0.00</b>	0.00%	} 26.35%
Divers (remb sur travaux, subventions, TVA, ...)		188 360.00	0.32%	
Produits exceptionnels		0.00	0.00%	
Cessions d'immobilisations		628 000.00	1.08%	
FCTVA + TVA + TLE		14 495 835.75	24.95%	
Subventions y compris tiers		10 665 347.27	18.36%	
Epargne nette		<b>24 288 582.35</b>	41.81%	} <b>41.81%</b>
Affectation		<b>0.00</b>	0.00%	
Remboursement avances		3 100.98	0.01%	} 13.48%
Emprunt		7 826 659.00	13.47%	
Résultat d'investissement reporté	161 923.21	0.00	0.00%	
	<b>58 095 885.35</b>	<b>58 095 885.35</b>	<b>100.00%</b>	





## **Les budgets annexes :**

La décision modificative n°1 pour les budgets annexes (hors budget services communs) est technique. Il ne s'agit pas de demandes de crédits nouveaux, les inscriptions sont compensées par des virements de crédits entre chapitre.

La majorité des budgets annexes font l'objet d'une reprise de provisions en ordre afin de couvrir une inscription de dépenses pour faire face à des créances irrécouvrables.

Pour les budgets du cycle de l'eau, cette décision modification a pour objet l'inscription ou la régularisation d'opérations pour compte de tiers, la régularisation d'inscription de dépenses et recettes non inscrites au budget.

Douze budgets sont concernés :

### **I. Le budget annexe « Actions commerciales tourisme » 04**

La décision modificative n°1 prend en compte la vente de matériel de l'auberge du Moulin de Fierville les Mines à hauteur de 6.800 € ainsi que les opérations de sortie de l'inventaire de ce matériel en opération d'ordre. Elle prévoit également une augmentation des crédits à hauteur de 10.000 € correspondant à des besoins en réapprovisionnement en marchandises également pour le site du Moulin de Fierville les Mines compensés par une recette prévisionnelle de ventes du même montant.

Cette demande est financée en partie par une augmentation de 2.667 € de la subvention du budget principal vers ce budget et par une diminution de 6.802 € de l'emprunt d'équilibre.

### **II. Le budget annexe « Assainissement non collectif » 05**

Le budget SPANC enregistre en section de fonctionnement la régularisation du transfert d'excédents au budget n°10 SPAC pour un montant de 582.340 € et l'ajustement des frais de remboursement de personnel au même budget n°10 pour un montant de 28.500 €.

En raison du contexte sanitaire, les propositions budgétaires au budget primitif sont restées identiques à celles proposées initialement par le cycle de l'eau. Les reports sur opérations pour compte de tiers (autres que ceux déjà reportés en 2019) n'ont pas été inscrits.

Cette DM est principalement destinée à régulariser ces opérations pour compte de tiers. Les opérations n° 23, 26, 27, 30, 31, 32 ont été régularisées afin que ces opérations soient équilibrées budgétairement.

A noter également, l'opération n°42 (SPANC DAE 2019) initialement prévue en 2019 est créée en régularisation pour un montant de 967.000 €.

### **III. Le budget annexe « CINEMA » 06**

Sur ce budget, en section d'investissement, il s'agit d'une demande de réduction de 1.200 € sur les travaux de sonorisation du cinéma pour abonder la ligne d'acquisition de matériel technique.

La décision modificative n°1 concerne également la régularisation d'opération d'amortissement à hauteur de 1.073 €. Cette régularisation s'équilibre par une diminution du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de - 1.073 €.



#### **IV. Le budget annexe « PORT DIELETTE » 07**

Ce budget enregistre en section de fonctionnement, une dépense exceptionnelle de 14.340 € au titre du dispositif d'aide aux loyers financée par la baisse de l'inscription budgétaire relative à l'entretien de bâtiments, également une dépense exceptionnelle dans le cadre du litige avec HELVETIA suite au jugement du tribunal administratif à hauteur de 35.000 € et une dépense de 2.000 € d'indemnisation d'un ancien locataire pour la pose d'un revêtement de sol. Viennent s'ajouter à ces dépenses exceptionnelles 30.013 € d'amortissements de biens et 1.590 € de créances irrécouvrables en opération d'ordre.

Ces dépenses sont financées par une réduction des crédits inscrits pour l'entretien de bâtiments à hauteur de - 37.000 € en attente de la relance du marché public concernant les opérations de dragages, un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement à hauteur de 30.013 € et une augmentation de 1.590 € de l'emprunt d'équilibre.

#### **V. Le budget annexe « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCATIONS M4 » 08**

Concernant ce budget, il s'agit d'écritures d'ordre de 3.608 € en dépenses et en recettes relatives à la dotation aux amortissements 2020 et également une régularisation d'amortissement de 3 €.

La présente décision modificative prend également en compte une demande d'augmentation de crédits pour l'actualisation du marché concernant le chauffage à hauteur de 6.500 € et une diminution de recettes exceptionnelles due à une imputation erronée lors du BP, 4.510 € ont été inscrits au titre d'une régularisation de TVA de 2016 sur le budget 08 au lieu du budget principal.

Ces demandes sont financées par un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 6.500 € et l'augmentation de l'emprunt d'équilibre à hauteur de 1.990 €.

#### **VI. Le budget annexe « Eau » 09**

DM technique d'ajustement des crédits par chapitre.

Cette DM permet de prendre en compte entre autre:

- Au chapitre 67 l'intégralité du montant du redressement fiscal de l'AESN pour un montant de 817.000 € ;
- L'indemnisation des servitudes du secteur de La Hague pour un montant de 1.121.535 € (80% de subvention par l'AESN soit 844.980 €), inscription qui devait être valorisée au BS mais retardé suite à l'impact de la situation sanitaire.

Section d'investissement :

L'inscription d'un remboursement à l'AESN d'acompte de travaux non réalisé pour un montant de 20.000 €.

#### **VII. Le budget annexe « Assainissement collectif » 10**

En section de fonctionnement, la prise en compte du transfert de l'excédent du SPANC vers le SPAC impacte les recettes de la section de fonctionnement à hauteur de 582.340 €.

Cette recette exceptionnelle ainsi que l'ajustement des frais de personnel du SPANC (28.500 €) permettent de couvrir la régularisation des dépenses suivantes :

- Assurances multirisques pour un montant de 1.800 € ;

- La régularisation des contrôles exercés par des prestataires usagers pour un montant de 21.000 € ;
- La régularisation des annulations de titres sur exercice antérieur, initialement et par erreur, pris en compte sur le budget 09 EAU pour un montant de 30.000 €.

En section d'investissement, cette DM permet la régularisation des opérations suivantes :

- Les opérations pour compte de tiers n° 22, 24, 25, 26 ont été régularisées afin que ces opérations soient équilibrées budgétairement ;
- Remboursement à l'AESN d'acompte de travaux non réalisé pour un montant de 55.000 €.

### **L'épargne du budget « Assainissement collectif » 10**

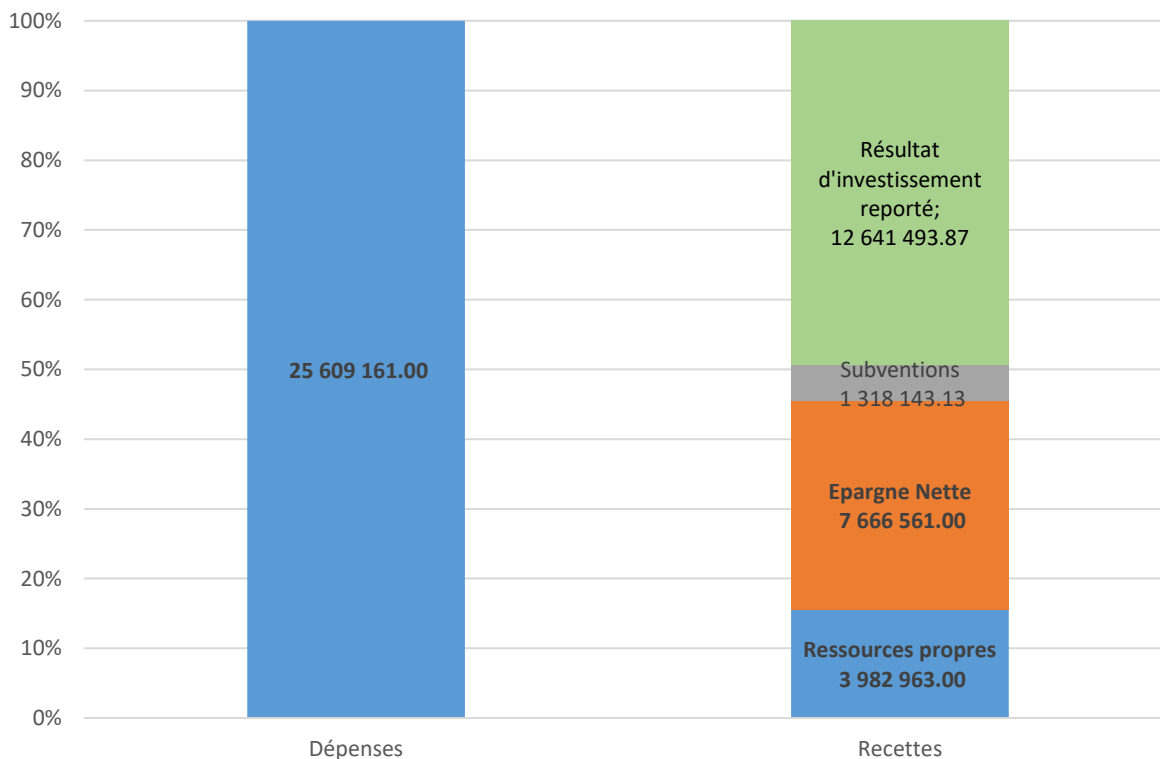
Cette DM entraîne une augmentation de l'épargne nette d'un montant 587.009 €.

L'épargne nette consolidée BP+DM1 ressort à 7.666.561 €.

### **La structure du financement de l'investissement.**

Le financement de l'investissement est présenté ci-après :

<b>Financement de l'investissement 2020</b>		
Epargne nette	7 666 561,00	29,94%
Ressources propres	3 982 963,00	15,55%
Subventions	1 318 143,13	5,15%
Avances	-	0,00%
Emprunt	-	0%
Résultat d'investissement reporté	12 641 493,87	49,36%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>25 609 161,00</b>	<b>100%</b>



L'épargne nette finance 29,94 % de l'investissement et les ressources propres à hauteur de 15,55 %. Le résultat d'investissement reporté représente 51,43 % des ressources de financement.

**VIII. Le budget annexe « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Pour rappel, ce budget prend en charge la gestion de l'ensemble des zones d'activités de notre territoire. Il s'agit d'une comptabilité de stocks. La particularité de ce budget est que les travaux et les ventes de terrain sont inscrits en fonctionnement, ils sont ensuite basculés en investissement avec les écritures de stocks.

Pour la décision modificative n°1, les demandes de crédits nouveaux à hauteur de 328.703 € de la section de fonctionnement correspondent à des acquisitions de terrains pour 306.103 € et des régularisations de taxes foncières d'un montant de 12.900 € :

- pour la zone de Bois de la Coudre : 250.000 € ;
- pour la zone de la Belle Jardinière II : 56.103 € ;
- pour la zone de Long Boscq : 9.700 € ;
- taxes foncières zone de la Bretonnerie : 6.200 € ;
- taxes foncières zone Mermoz : 4.200 € ;
- taxes foncières zone Armanville : 2.500 €.

En outre, la régularisation d'une opération comptable concernant la zone Mont à la Kaine nécessite des crédits nouveaux en dépenses d'investissement à hauteur de 13.562 €.

Ce budget s'équilibre par la revente de ces terrains aux entreprises.

**IX. Le budget annexe « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE  
LOCATIONS » 12**

Les modifications effectuées sur le budget annexe développement économique locations consistent principalement en une régularisation d'imputation comptable en dépenses exceptionnelles de fonctionnement à hauteur de 130.000 €, le versement de l'aide aux entreprises hébergées au sein de l'immobilier d'entreprises pour un montant de 18.000 €, le paiement d'indemnité d'honoraires dans le cadre du contentieux Brisset pour la ZA Hauts Vents pour 2.392 € ainsi que la prise en compte de créances irrécouvrables pour 797 €. Une régularisation de remboursement de taxes foncières diminue les dépenses de fonctionnement pour - 65.000 €.

Ces différentes écritures sont équilibrées par l'inscription de recettes perçues non inscrites au BP pour 78.687 € (loyers, remboursement de taxe foncière et récupération de recettes anciennes sur DSP), un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 403 € et également l'augmentation de 8.182 € de la subvention du budget principal au budget annexe.

**X. Le budget annexe « TRANSPORTS » 14**

Concernant ce budget, les modifications budgétaires consistent en une prise en compte des reprises sur subventions de l'Etat en opération d'ordre à hauteur de 24.480 € et en la perception d'une subvention CAF de 11.000 € compensée par une augmentation de remboursements de frais liés au transport à la demande par le budget annexe 17 Services communs.

Afin d'équilibrer ce budget, il a été prévu un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement à hauteur de 24.480 €.

## **XI. Le budget annexe « DECHETS MENAGERS » 16**

Cette décision modificative a pour objet la prise en compte des primes d'assurances à hauteur de 10.600 € ainsi que la prise en compte de la demande du service ressources humaines pour l'augmentation de la ligne de rémunération des emplois non permanents pour 10.000 €. Ces demandes sont compensées par la diminution du paiement de prestataires à hauteur de 20.600 €.

La prise en charge de dépenses irrécouvrables à hauteur de 11.652 € en écritures d'ordre, ainsi que des annulations de titres sur exercices antérieurs pour 2.000 € compensées par la réduction des inscriptions budgétaires de l'entretien de véhicules et de l'entretien de bâtiments.

Afin d'équilibrer ce budget, une diminution des inscriptions budgétaires prévues pour la réalisation de travaux a été prévu en investissement à hauteur de - 11.652 €.

## XII. Le budget annexe « Services communs » 17 – modificative N°1

Cette décision modificative a pour objet principal la reprise des résultats par pôle qui avaient été affectés en centralité lors du BP en raison de la crise sanitaire.

### Résultats affectés en centralité au BP

Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Restes à réaliser	Besoin de financement R1068	Excédent de fonctionnement R002	Déficit d'investissement D001
2 650 166,46	-656 746,29	-123 526,80	780 273,09	1 869 893,37	656 746,29

### Résultats affectés par pôle à la DM

#### CŒUR COTENTIN

Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Restes à réaliser	Besoin de financement R1068	Excédent de fonctionnement R002	Déficit d'investissement D001
370 310,73	16 664,96	-5 698,36	-10 966,60	381 277,33	-16 664,96

#### COTE DES ISLES

Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Restes à réaliser	Besoin de financement R1068	Excédent de fonctionnement R002	Déficit d'investissement D001
316 557,01	-16 107,17	0,00	16 107,17	300 449,84	16 107,17

#### DOUVE ET DIVETTE

Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Restes à réaliser	Besoin de financement R1068	Excédent de fonctionnement R002	Déficit d'investissement D001
113 552,76	-8 558,71	-1 848,56	10 407,27	103 145,49	8 558,71

#### LES PIEUX

Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Restes à réaliser	Besoin de financement R1068	Excédent de fonctionnement R002	Déficit d'investissement D001
1 010 431,08	-828 518,77	129 615,92	698 902,85	311 528,23	828 518,77

#### MONTEBOURG

Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Restes à réaliser	Besoin de financement R1068	Excédent de fonctionnement R002	Déficit d'investissement D001
584 462,03	-163 645,58	-238 149,42	401 795,00	182 667,03	163 645,58

#### SAINT PIERRE EGLISE

Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Restes à réaliser	Besoin de financement R1068	Excédent de fonctionnement R002	Déficit d'investissement D001
-322 163,79	463 657,50	11 816,49	-475 473,99	153 310,20	-463 657,50

#### VAL DE SAIRE

Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Restes à réaliser	Besoin de financement R1068	Excédent de fonctionnement R002	Déficit d'investissement D001
381 309,58	-58 113,21	-5 771,82	63 885,03	317 424,55	58 113,21

VALLEE DE L'OUVE

Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Restes à réaliser	Besoin de financement R1068	Excédent de fonctionnement R002	Déficit d'investissement D001
195 707,06	-62 125,31	-13 491,05	75 616,36	120 090,70	62 125,31

Cette décision modificative s'équilibre en fonctionnement à - 185.317 € et à 464.793,79 € en investissement.

Il est à noter que :

- les opérations liées à la décision modificative n°1 des budgets annexes augmentent le montant des subventions d'équilibre provenant du budget principal de 10.849 € soit un montant cumulé de 1.253.614,03 €.
- le montant des emprunts d'équilibre des budgets annexes diminue de 3.222 € soit un montant cumulé de 10.828.069,22 €.